
MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

A. M. 16-07-2012

M.B. 07-09-2012

Classement de bien culturel mobilier

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances a classé par arrêté ministériel le 16 juillet 2012 la clé-reliquaire de Saint-Hubert avec sa relique avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

